

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 16 avril 2025, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour ;

2025-04-060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Correction de la résolution 2025-04-047 modifiant le règlement d'emprunt 2023-169 ;

2025-04-061 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2025-04-047 MODIFIANT LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2023-169;

ATTENDU QUE le règlement 2023-169 ordonnant des travaux de 1 729 556.00\$ et décrétant un emprunt de 1 729 556.00 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 1^{er} novembre 2023.

Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence,

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le titre soit modifié par le suivant; Règlement numéro 2023-169 décrétant une dépense de 1,974,393.00 \$ et un emprunt de 435,260.00 \$ pour la mise à niveau des infrastructures de distribution d'eau potable phase 2 (remplacement de conduites secteur nord de la municipalité).

QUE l'article 2 au règlement 2023-169 soit remplacé par le suivant;

ARTICLE 2.1 Le conseil est autorisé à effectuer **des dépenses pour 1 974 393,00 \$** pour la mise de mise à niveau des infrastructures de distribution en eau potable phase 2 du secteur nord de la municipalité, selon un extrait des plans et devis préparés par FNX Innov inc. portant les numéros 2200556, en date du 17 août 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Robert Désilets, en date du 9 avril 2025, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

QUE l'article 3 du règlement 2023-169 soit remplacé par le suivant :

Article 3.1 Le conseil de la municipalité du village de Warden est autorisé à dépenser **une somme de 1 974 393\$** pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 2023-169 soit remplacé par le suivant :

Article 4.1 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter **une somme de 435,260.00 \$** sur une période de 30 ans et à affecter **une somme de 457 259\$** provenant de la subvention TECQ. et d'une aide financière de programme Primeau 2023 au **montant de 1,081,874.00\$**.

QUE le dépassement du coût du projet est attribuable à l'échec de la traverse de la rivière par forage directionnel et que les travaux ont été exécutés par tranchées ouvertes

ADOPTÉE

3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 436 000.00 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2025 ;

2025-04-062

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 436 000.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 AVRIL 2025 ;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Warden souhaite emprunter par billets pour un montant total de 436 000 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-169	436 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-169, la Municipalité du village de Warden souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 avril 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	7 800 \$	
2027.	8 200 \$	
2028.	8 500 \$	
2029.	8 800 \$	
2030.	9 100 \$	(à payer en 2030)
2030.	393 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-169 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

3.3 Octroi de contrat d'étude géotechnique de caractérisation des sols concernant le projet PIIRL de la rue du Pont;

2025-04-063

OCTROI DE CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CARACTÉRISATION DES SOLS CONCERNANT LE PROJET PIIRL DE LA RUE DU PONT;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 août 2024, la municipalité du village de Warden faisait une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement – sécurisation pour la rue du Pont en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) préparer en partenariat avec la MRC de la Haute – Yamaska ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2024, la municipalité du village de Warden recevait par courriel, une confirmation du ministère des Transports suite à sa demande d'aide financière pour les travaux de sur la rue du Pont;

ATTENDU QUE la nature des travaux nécessite une étude géotechnique de caractérisation des sols concernant le projet PIIRL de la rue du Pont;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden à obtenu une offre de service de la firme LCL Génie, environnement et développement durable;

En conséquence,

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden, accepte l'offre de service présenté et octroi le contrat à la firme LCL Génie, environnement et développement durable pour un au montant de 16,610.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden mandate son nouveau directeur général monsieur Joël McPherson ainsi que le maire monsieur Philip Tétrault à signer pour et au nom de la municipalité tout document pertinent avec ce contrat.

ADOPTÉE

3.4 Projet PIIRL, réfection de la rue du Pont, confirmation du mode de financement du projet;

2025-04-064 PROJET PIIRL, RÉFECTION DE LA RUE DU PONT, CONFIRMATION DU MODE DE FINANCEMENT DU PROJET;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 août 2024, la municipalité du village de Warden faisait une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement – sécurisation pour la rue du Pont en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) préparé en partenariat avec la MRC de la Haute – Yamaska ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2024, la municipalité du village de Warden recevait par courriel, une confirmation du ministère des Transports suite à sa demande d'aide financière pour les travaux de sur la rue du Pont;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière à la voirie locale, volet redressement – sécurisation pour la rue du Pont en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) préparé en partenariat avec la MRC de la Haute – Yamaska couvre 85% du projet et que la municipalité du village de Warden doit couvrir la charge financière représentant 15% du projet;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2025, un montant de 45,000.00\$ a été retenu afin de couvrir la part de la municipalité sur la moitié du projet seulement;

ATTENDU QU'après une rencontre avec la firme EXP ingénieur, le maire et le directeur général en viennent à la conclusion qu'il serait préférable de profiter de l'entièreté de la subvention;

En conséquence,

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Warden désire réaliser en entier le projet de réfection de la rue du Pont, financer à 85% jusqu'à un maximum **de 625,165.00\$** par le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026, volet redressement – sécurisation et que **la part de la municipalité excédante (65,233.00\$)** à ce qui a été prévue au budget 2025, soit prise à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18h24.

Adoptée ce 16 avril 2025

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire